



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ASCOVABANO

JEUDI 20 JANVIER 2022 À 19H30 – GRANDE SALLE, BOFFLENS

Présences : Mme Muriel Vuagniaux, Municipale à Bofflens, M. Daniel Guignard, Conseiller général à Croy - M. César Boulaz, Municipal à Bretonnières, M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe – Mme Létitia Gauthey, Enseignante à Vallorbe – Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières - M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe, M. Christophe Hinvi, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Christel Nieto, Représentante de l'APE à Vallorbe – M. Simon Suter – FC Vallon du Nozon à Vaulion.

Excusées : Mme Amélie Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Cindy Leresche – Amis Gym à Ballaigues.

Secrétaire : Mme Vanessa Buffalo-Jéronimo

Invitée : Mme Van Mullem, Présidente APE Vaud

Ordre du Jour :

1. Accueil
2. Présentation des membres du Conseil d'établissement et liste de présence
3. Organisation du Conseil d'établissement avec la désignation du Président, du Vice-Président et du Secrétaire (Art. 17)
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Présentation du Conseil d'établissement, rôles et compétences
6. Présentation du projet Quarto par Madame Van Mullem, Présidente APE Vaud
7. Communications de la Direction
8. Propositions de sujets à traiter (Art. 26-27)
9. Date et lieu de la prochaine séance (Art. 20)
10. Divers et propositions individuelles

1. Accueil

Madame Muriel Vuagniaux ouvre la séance à 19h32 et adresse une cordiale bienvenue à chacun. Elle explique qu'en tant que Présidente de ce Conseil jusqu'au 30 juin 2021 et conformément à l'article 14 du règlement, elle présidera le début de cette séance jusqu'au point 3 de l'ordre du jour.

2. Présentation des membres du Conseil d'établissement et liste de présence

Madame Vuagniaux informe l'audience que deux membres sont excusés ce soir. Elle présente ensuite Mme Marie-Pierre Van Mullem, Présidente de l'APE (Association vaudoise des parents d'élèves), qui nous offrira une présentation du projet Quarto. Un tour de table est ensuite effectué afin que chaque participant se présente brièvement. Mme Vuagniaux précise que la liste des membres est confidentielle et que seuls les noms et fonctions des membres figurera sur la version qui sera diffusée sur le site de l'école.

3. Organisation du Conseil d'établissement avec la désignation du Président, du Vice-Président et du Secrétaire

L'article 17 des statuts précise que le Conseil d'établissement désigne son Président parmi les représentants des autorités communales, pour la durée de la législature. Madame Vuagniaux nous informe que Monsieur Daniel Guignard se porte candidat comme Président pour cette nouvelle législature. Aucun autre membre ne se propose et un vote à main levée est effectué, suite de quoi Monsieur Guignard est élu à l'unanimité. Pour le poste de Vice-Président, Madame Christel Nieto se propose et est élue à l'unanimité également. Finalement, pour le poste de secrétaire, Madame Buffalo-Jéronimo, secrétaire actuelle, se représente, ce qui est validé à l'unanimité. La durée de ces deux derniers mandats doit être décidée ce soir. Mme Vuagniaux propose qu'ils soient actifs pour toute la législature, ce qui est validé par l'assemblée.

Madame Vuagniaux félicite les membres fraîchement élus et passe la parole au nouveau Président, Monsieur Guignard.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé par l'assemblée.

5. Présentation du Conseil d'établissement, rôles et compétences

M. Guignard ouvre la présentation par la lecture de quelques articles du règlement, dont l'article 25 qui décrit le rôle du Cet. En résumé son rôle est de créer des liens entre l'ensemble des partenaires de l'établissement et d'offrir des possibilités d'échange entre les différents acteurs de l'école. Il rappelle aussi, que lors de la dernière législature, le département de la DFJC a soumis à consultation des modifications sur la LEO.

En ce qui concerne les compétences, l'article 26 stipule que le Cet est compétent pour accorder les deux demi-journées de congé annuelles, qui sont en finalement souvent les mêmes. Le Cet doit également donner son préavis sur le règlement interne de l'établissement.

En conclusion, Monsieur Guignard souligne que la compétence principale du Cet est d'être un lieu d'échange sur la vie des enfants à l'école.

6. Présentation du projet Quarto par Madame Van Mullem, Présidente de l'APE Vaud

Madame Van Mullem prend la parole. Elle explique que l'APE constate qu'il est difficile pour le quart parents de siéger au Conseil d'établissement. En effet, il n'est pas évident de représenter tous les parents en portant une voie collective et non personnelle et ce rôle peut également être intimidant. Ainsi il est constaté que le quart parents n'est pas sur le même pied d'égalité face aux autres quarts. En effet, il est par exemple plus évident pour les acteurs professionnels d'être informés de tous les enjeux scolaires que pour les membres du quart parents, ce qui crée un réel décalage. La question pour l'APE est alors, comment faire pour soutenir les parents qui souhaitent s'engager ? C'est là que le projet Quarto prend son sens. Premièrement il faut savoir que c'est un mandat du DFJC. Les objectifs principaux sont d'apporter de l'information facilitée, de répondre à toutes questions que les parents pourraient avoir, d'aider les parents à assurer la représentation de l'ensemble des parents et de mettre en place ce qui est nécessaire pour un échange entre le quart parents et les autres parents. Madame Van Mullem rappelle que l'enjeu du Conseil d'établissement scolaire est l'échange et l'information et pas forcément la prise de décision, car en réalité les décisions sont souvent prises par la Direction, les Communes et non réellement par le Cet. Pour elle, lors des séances du Cet, il faut créer de la confiance, de la confidentialité et définir les attentes du groupe. En conclusion de sa présentation, le message de la Présidente de l'APE est donc d'être efficace, pertinent et de profiter au mieux de ce Conseil d'établissement.

Madame Vuagniaux ajoute qu'en effet il n'est pas facile de mettre sur pied les séances et de trouver de la matière à étudier et qu'elle trouverait positif que l'APE aide le Cet à développer des idées. Madame Van Mullem propose d'éventuellement directement consulter les parents d'élèves lors des assemblées organisées par les établissements et de leur demander ce qu'ils souhaitent entendre et quels sujets devraient être traités par le Cet. Monsieur Guignard demande quels sont les personnes de contact à l'APE en cas de questions. Madame Van Mullem répond qu'on peut la contacter directement ou alors la coordinatrice, Madame Schöni. Monsieur Ribeiro demande comment stimuler les parents à vouloir participer à ce genre de séance, car il constate que les parents ne sont pas très motivés. Plusieurs échanges d'exemples à ce sujet sont soulevés dans l'assemblée et il en ressort qu'à l'heure actuelle la situation sanitaire et les mesures en place sont un frein supplémentaire. M. Hinvy demande si le problème ne viendrait pas du fait que les parents n'aient plus réellement confiance en l'école, Madame Van Mullem répond qu'en effet des études ont été faites et qu'une problématique de méfiance entre le système scolaire et les parents a été décelée. Les parents ne se sentent pas entendus et pensent qu'un Conseil d'établissement n'y changera rien. M. Ponnaz pense que la taille du groupe a aussi une influence, car quand il y a trop de monde, les gens se sentent vite moins concernés. Madame Nieto suggère que le Cet devrait être présenté lors des réunions de parents par classe car un simple feuillet ne suffit pas à attirer l'attention. M. Ponnaz a peur que l'on ne puisse pas garantir la qualité de la présentation si elle n'est pas faite par les personnes concernées. Un échange d'idées a lieu et l'APE propose que ce soit elle qui intervienne en classe et présente le Conseil d'établissement. Madame Van Mullem propose au groupe de réfléchir à la question et d'éventuellement en rediscuter lors d'une séance extraordinaire.

En conclusion, Madame Van Mullem pense que ce n'est pas un problème de manque d'intérêt de la part des parents envers la scolarité de leurs enfants, mais plutôt qu'ils ont de la peine à trouver leur place dans la culture scolaire, d'où le challenge de l'APE. Monsieur Guignard remercie Madame Van Mullem de sa présence et de son intervention.

7. Communications de la Direction

M. Ponnaz prend la parole et présente le fonctionnement de l'établissement scolaire (PowerPoint joint à ce procès-verbal). Il débute en expliquant qu'un nouveau système de prise en charge des tâches a été mis en place par le Canton et est appliqué depuis octobre 2021. En effet, au niveau opérationnel et organisationnel, le travail a été scindé entre l'établissement qui prend en charge le volet enseignement et pédagogie et l'association scolaire (AscoVaBaNo) qui elle, s'occupe de tout ce qui se passe en dehors de l'horaire scolaire.

Actuellement ce sont 931 élèves scolarisés, répartis dans 48 classes, avec 113 enseignants, 1 éducatrice, des enseignants spécialisés, des assistantes à l'intégration, 1 directeur, 5 doyens, le Codir, 3 secrétaires, 1 bibliothécaire, 1 aide-bibliothécaire, 1 responsable de l'économat, 1 infirmière, 1 médecin scolaire, 5 PPL et finalement 1 conseillère en orientation professionnelle.

Il définit l'aire de recrutement de l'établissement englobant dix communes et possédant 4 collèges (2 à Vallorbe, 1 à Ballaigues, 1 à Vaulion et 1 à Romainmôtier). Au niveau des infrastructures, il y a 2 restaurants scolaires, 1 bibliothèque, 5 salles de gym, des salles spéciales (dessin, couture, TM, informatique) et plusieurs types de transports publics. Dans la région, les élèves dès leur 4 ans, sont menés à utiliser les transports scolaires pour se rendre à l'école, ce qui a une grande influence au niveau des horaires par exemple.

M. Ponnaz enchaîne sur une présentation des divers projets cantonaux actuels.

Au vu du manque de place dans le Vallon du Nozon, une réflexion est en cours sur la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans la région. Ce projet sera présenté en temps voulu par l'AscoVaBaNo.

Le projet 360° qui vise à intégrer les élèves à besoins particuliers dans la scolarité obligatoire, est également en cours.

Le projet sur l'éducation numérique est en bonne voie, en effet, toutes les classes auront un écran d'ici l'été 2022.

Finalement, le Directeur parle du dernier projet, nommé « L'école vaudoise durable ». En résumé, le DFJC a mené une enquête auprès des directions d'établissements obligatoires et post obligatoires, de laquelle est ressorti le fait que 90% des Codir souhaitent renforcer la place de la durabilité dans leur établissement. Le DFJC a parallèlement lancé une plateforme en ligne ecolevaudoisedurable.ch, à destination des enseignantes et enseignants, afin de renforcer la place des enjeux socio-écologiques dans leur enseignement. Ce projet demande un gros investissement et son avancement est freiné par le covid.

Il ajoute qu'actuellement énormément de temps est consacré chaque jour au suivi covid dans les établissements (absences des élèves, autotest, etc.).

M. Ponnaz termine sa présentation en rappelant que les deux demi-journées de congé de cette année scolaire avaient déjà été fixées par l'ancienne législature (25 mai et 1^{er} juillet 2022).

8. Propositions de sujets à traiter

Le Président débute la discussion en résumant les différentes pistes qui ont déjà été explorées lors de la précédente législature et pendant la séance de ce soir :

- L'accueil parascolaire et les activités proposées aux élèves ;
- La discussion sur les camps et courses d'école, activités culturelles et sportives ;
- La construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;
- Les actions de prévention dans les établissements, avec la venue du groupe santé ;
- Les propositions d'améliorations des infrastructures, comme la cantine et les transports ;
- La gestion des assemblées des parents ;
- Le suivi des projets cantonaux.

Madame Brechbühl interpelle l'assemblée au sujet du collège de Vaulion qui est passé en horaire continu. Les élèves mangent à la cantine sous surveillance. Cependant, certains élèves ont parfois 1h40 de pause à midi, sans avoir la possibilité de rentrer chez eux. Certains parents aimeraient trouver un moyen de les faire rentrer le midi dès la prochaine rentrée scolaire. Les pistes sont par exemple d'ajouter une période le midi et de les faire finir plus tôt l'après-midi ou de demander à instaurer un bus supplémentaire. Monsieur Guignard propose à Monsieur Boulaz, membre de la commission des transports du Codir de l'AscoVaBaNo, d'en parler directement au prochain Codir.

Madame Brechbühl relève également un manque d'informations concernant les activités proposées après le repas de midi à Vallorbe. Mme Vuagniaux prend la parole et annonce que les cours de sport facultatifs et les activités à la bibliothèque, qui avaient dû s'arrêter brutalement à cause du covid, vont gentiment reprendre. Madame Brechbühl demande si les informations sur les cours facultatifs pourraient être mises sur le site, car actuellement les parents n'ont pas accès à ces informations. Mme Vuagniaux répond que la demande avait déjà été émise et qu'on lui a répondu que comme les élèves sont grands, les informations sont affichées dans les couloirs de l'école et que les enfants s'inscrivent eux même. Elle va toutefois relancer la demande.

Le Président clôt la discussion et ajoute que les membres peuvent à tout moment envoyer d'autres idées par email à l'adresse du secrétariat : cet@ascovabano.ch.

9. Date et lieu de la prochaine séance

Monsieur Guignard annonce qu'il faudrait se revoir avant la fin de l'année scolaire afin de fixer les demi-journées de congé de l'année scolaire 2022-2023. Le mardi 7 juin à 19h30 à Ballaigues ou à Vallorbe est proposé et accepté à l'unanimité. Un ordre du jour établi en fonction des précédentes discussions sera envoyé avant la séance.

10. Divers et propositions individuelles

Dans la mesure où beaucoup d'interventions ont déjà été faites, la parole n'est plus demandée et le Président remercie l'assemblée en clôturant la séance à 21h25.

Le Président

La Secrétaire

Daniel Guignard

Vanessa Buffalo-Jéronimo